

Le 4 janvier 1977

Note de dossierAvoirs baltes en Suisse

Suite à la visite du journaliste australien, M. Delins, en date du 17 décembre 1976, le soussigné a effectué quelques recherches relatives aux avoirs baltes qui, en 1946, ont été pris sous administration fiduciaire du DPF, vu l'annexion des Etats baltes par l'URSS en 1940.

1. Deux comptes subsistent auprès du DPF:

Au compte "Lettonie", qui porte le No 3.011.201.003/2, figurait à fin 1975 la somme de Fr. 114'982,45. Le montant original était d'environ la moitié de la somme actuelle. La différence n'est constituée que par les intérêts produits par la somme originale. (Voir ci-joint les photocopies du compte "Lettonie").

2. Au compte "Fonds de l'ancienne association suisse à Riga" (No 3.099.201.001/9) figurait la somme de Fr. 11'725.10 à fin 1975. A la différence du compte "Lettonie", la comptabilité relative aux fonds de l'ancienne association suisse à Riga démontre quelques mouvements, essentiellement relatifs à l'envoi de colis alimentaires à Mme Eleonora Stamotopol par l'entremise de notre Ambassade à Moscou. (Voir ci-joint les photocopies de la comptabilité de ce compte).

3. Le bâtiment de l'ancienne mission de Lettonie auprès de la SDN, dont l'usage a été cédé en date du 18 février 1947 à l'URSS, reste aujourd'hui encore sous gestion fiduciaire du DPF. Ceci est attesté par l'extrait du cadastre de Genève (parcelle 2104, folio 73, Section du Petit-Saconnex), dont photocopie est

./.

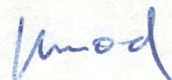
ci-jointe.

Le soussigné a eu un entretien le 29 décembre 1976 avec M. Müller de l'Administration fiscale genevoise qui lui a donné les renseignements suivants:

a) La parcelle 2104 a une superficie d'environ 10'000 m². Sont situées sur cette parcelle une habitation avec une dépendance et deux caves. Selon les informations dont dispose l'Administration fiscale cantonale, aucune modification n'a été apportée (officiellement) à l'état de la parcelle et des bâtiments depuis la prise en charge par l'Union soviétique en 1947.

b) En 1948, la valeur fiscale estimée de l'ex-mission lettonne était de Fr. 209'356.-. Des nouvelles estimations en 1952 et 1964 ont porté cette somme d'abord à Fr. 304'284.- puis à Fr. 796'080.-. Par la loi genevoise D.3.1,2, du 21 mars 1974, la valeur fiscale a été réajustée par une augmentation de 20%, portant la valeur de la propriété à Fr. 955'296.-.

c) Les chiffres précités ne sont qu'une estimation à but fiscal et donc fortement inférieurs à la valeur réelle de la propriété. Le terrain dans la région de l'ex-mission de Lettonie (en face du Palais de l'Ariana) atteindrait aujourd'hui un prix d'environ Fr.s. 250 à 300.- par m². La valeur réelle de la propriété serait donc d'environ 2,5 à 3,5 mio de francs suisses (10'000 m² de terrain = 2,5 à 3 mio + 0,5 mio de valeur du bâtiment).


(Junod)